Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Chancellerie fédérale ChF

13 décembre 2024

Stratégie Suisse numérique 2024. Rapport de suivi

Réf : 831-3/9/7

BK-D-14DA3401/244

Table des matières

1 Introduction 3
2 Thèmes prioritaires 2024 3
2.1 Interfaces électroniques (API) 3
2.2 Cadre réglementaire des systèmes d'IA, approche suisse 5
2.3 Cybersécurité 6
3 Rétrospective : domaines 2024 8
3.1 Domaine Formation et compétences 8
3.2 Domaine Sécurité et confiance 9
3.3 Domaine Conditions-cadres 10
3.4 Domaine Infrastructure 10
3.5 Domaine Services numériques des autorités 11
3.6 Vue d'ensemble de l'évolution des indicateurs 13
4 Suivi 2024 : conclusion 13

1 Introduction

La stratégie Suisse numérique fixe les lignes directrices de la transformation numérique de notre pays. Cette stratégie est contraignante pour l'administration fédérale et donne aux autres acteurs de la numérisation, tels que les cantons, les communes, les milieux économiques et scientifiques et la société civile un cadre sur lequel s'appuyer afin que tous puissent profiter au mieux des opportunités de la transformation numérique. La stratégie Suisse numérique, stratégie faîtière, donne un cadre à la stratégie Administration fédérale numérique, à la stratégie Administration numérique suisse et à des stratégies sectorielles et cantonales.

Les thèmes prioritaires sont un élément central de la stratégie. Ils correspondent aux priorités que le Conseil fédéral fixe chaque année en matière de numérisation. Ces thèmes sont complétés des cinq « domaines » inspirés de la boussole numérique de l'Union européenne (UE)[1]. Le rapport de suivi du secteur Transformation numérique et gouvernance de l'informatique de la Chancellerie fédérale (secteur TNI) montre quelles mesures les unités administratives ont mises en œuvre au cours de l'année sous revue et dresse un bref bilan de l'état d'avancement de la transformation numérique. Il contient des indicateurs qui permettent de mesurer concrètement les progrès réalisés.

2 Thèmes prioritaires 2024

2.1 Interfaces électroniques (API)

Responsabilité : secteur TNI

Les interfaces électroniques, aussi appelées API (*Application Programming Interfaces*), sont d'une part les connexions techniques entre applications numériques et, d'autre part, un moyen de rendre des données et des prestations accessibles par voie électronique. Elles permettent aux nouvelles applications d'accéder aux données et aux fonctionnalités existantes. Elles sont également d'une grande importance pour l'économie, car elles permettent aux entreprises de relier leurs applications aux données fédérales. Exemple bien connu : l'intégration des données météorologiques de MétéoSuisse dans de nombreuses applications. Les API ont été choisies comme l'un des thèmes prioritaires de la stratégie Suisse numérique 2024 en raison de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'utilisation de moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA), qui impose à l'administration de mettre en place des interfaces.

2.1.1 État d'avancement de la mise en œuvre

En 2024, les activités suivantes ont été particulièrement importantes :

- Élaboration de bases pour le développement d'interfaces : adaptation, pour la Suisse, de directives internationales de développement (d'interfaces). Ces bases ont été publiées dans le *code repository* GitHub[2].

- Organisation d'évènements sur la mise en place et l'utilisation d'interfaces : le nombre d'interfaces doit être augmenté afin que les entreprises puissent mettre en place des modèles commerciaux innovants et fondés sur les données et que la Suisse puisse prendre plus rapidement des décisions fondées sur les données dans les situations et les crises en tout genre. Deux hackathons[3] ont eu lieu pour stimuler le développement de solutions impliquant des interfaces en lien avec des défis concrets.

[1] Décennie numérique de l'Europe: objectifs pour 2030 | Commission européenne

[2] GitHub – swiss/api-guidelines : Federal Administration API Guidelines

[3] [1] Gov Tech Hackathon organisé par la ChF GovTech Hackathon 2024 (admin.ch) et [2] SwissHacks organisé par le Financial Innovation Desk SwissHacks 2024

- Étude sur la gestion des API : étude visant à analyser les services dont l'administration fédérale a besoin pour mettre en place et gérer des interfaces. L'étude pose des bases pour mettre en place des infrastructures transversales pour interfaces et pour exploiter des synergies.

- Directives de sécurité : l'Office fédéral de la cybersécurité (OFCS), responsable du thème prioritaire « cybersécurité », et la ChF ont élaboré conjointement des directives de sécurité (*security guidelines*) pour les interfaces électroniques. Ces documents sont eux aussi publiés.

2.1.2 Perspectives

Ces prochaines années, l'administration, l'économie et la science devront utiliser les bases élaborées pour concevoir, mettre en place et documenter des interfaces en Suisse. Les données et les prestations doivent être accessibles électroniquement via des interfaces si l'on veut que la Suisse puisse exploiter pleinement le potentiel de la numérisation, par exemple dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA).

2.1.3 Conclusion

Les premiers jalons ont pu être posés. On pense notamment aux travaux en lien avec la stratégie de numérisation de la Confédération et à l'entrée en vigueur de la LMETA le 1er janvier 2024. Mais d'autres défis restent à relever :

- Incertitudes juridiques quant à l'utilisation des données. Exemples : utilisation à plusieurs reprises de données tout en respectant la LPD, définition d'une manière adéquate d'anonymiser les données, utilisation de données dans le contexte de l'IA, etc.

- Nombre insuffisant de registres de données (de base) communes et qualité insuffisante des données.

- Culture API insuffisante dans les organisations de droit privé et, par conséquent, absences d'interfaces chez ces acteurs.

- Asymétrie coûts-utilité : alors que les fournisseurs assument les coûts de gestion, ce sont surtout les utilisateurs qui tirent profit des interfaces.

- Réalisation d'un travail de documentation complet sur les interfaces.

D'autres chantiers ont déjà débuté. L'Office fédéral de la justice (OFJ) est par exemple en train d'élaborer des bases juridiques pour la réutilisation des données (en exécution de la motion 22.3890 demandant une loi-cadre en la matière). La ChF est en train de mettre en place, en collaboration avec l'Office fédéral de la communication (OFCOM), l'Office fédéral de la statistique (OFS) et la Direction du droit international public, un point de contact pour les espaces de données, qui devrait être opérationnel au 1er janvier 2025. Les offices et départements fédéraux, les centres de recherche et les entreprises ont encore d'autres sujets à traiter. C'est à eux qu'il incombe notamment de construire des API et de les documenter. Il faut garder à l'esprit que les interfaces ne peuvent déployer leur efficacité que si elles sont faciles à trouver et à utiliser.

2.1.4 Appréciation

En 2024, des progrès importants ont été réalisés dans le domaine des API. Des directives internationales ont été adaptées pour la Suisse et de la documentation publiée sur GitHub. Des évènements et des hackathons ont été organisés pour encourager la création et l'utilisation d'interfaces. Une étude a été menée pour analyser les services nécessaires à la mise en place et à la gestion d'interfaces dans l'administration fédérale. L'OFCS et la ChF ont élaboré et publié des directives de sécurité. Les API jouent un rôle toujours plus important et il est essentiel d'exploiter leur potentiel et ainsi de les avantages des données et les fonctionnalités des programmes accessibles à d'autres personnes.

Le nombre d'API publiées et donc disponibles doit être augmenté si l'on veut que celles-ci servent de socle à la numérisation en Suisse. Dans ce domaine, l'administration doit prendre les devants, mettre en œuvre l'approche « API First » et faire de l'accessibilité une priorité lorsqu'elle développe des applications spécialisées.

2.2 Cadre réglementaire des systèmes d'IA, approche suisse

Responsabilité : Office fédéral de la communication (OFCOM)

Le 22 novembre 2023, le Conseil fédéral a décidé de faire réaliser un aperçu d'approches réglementaires possibles en matière d'IA. Une note de discussion sera élaborée d'ici fin 2024. Elle sera accompagnée d'un état des lieux sous la forme d'un rapport qui sera rendu public. Aucune attente n'a été formulée quant aux résultats. Le but est de proposer au Conseil fédéral une base sur laquelle il pourra s'appuyer pour lancer d'éventuels travaux de régulation à partir de 2025 et, si nécessaire, régler certaines questions de compétence.

2.2.1 État d'avancement de la mise en œuvre

L'état des lieux demandé nécessite des analyses détaillées. Certaines ont pu être réalisées pour l'été 2024 :

- Analyse des réglementations en matière d'IA dans 18 pays sélectionnés : on observe des approches très différentes au niveau mondial. Jusqu'à présent, seuls quelques pays ont déjà adopté des réglementations contraignantes en matière d'IA. La plupart des pays se trouvent, comme la Suisse, dans une phase de réflexion ou de discussion sur la manière d'aborder la question.
- Analyse des bases juridiques : l'OFJ a étudié la question de la Convention sur l'IA du Conseil de l'Europe et est parvenu à la conclusion que, si elle veut la ratifier, la Suisse doit adapter son droit, notamment dans les domaines de la transparence, de la protection contre la discrimination, des voies de recours et des mécanismes de contrôle. Le règlement de l'UE sur l'IA vise à réguler le marché intérieur de l'UE tout en garantissant les droits fondamentaux. Il privilégie une approche axée sur la sécurité des produits. Dans l'UE, le règlement s'applique à tout produit intégrant de l'IA. Il n'est pour l'instant pas applicable en Suisse. Les entreprises suisses actives dans l'UE devront toutefois s'y conformer, ce qui créera de nouvelles entraves au commerce pour les exportations vers l'UE.
- Analyse économique et politique européenne : la Suisse a conclu avec l'UE un accord sur la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité (ARM) pour des produits dans 20 secteurs. 12 des 20 secteurs de produits couverts par l'ARM sont concernés par la réglementation de l'UE sur l'IA, étant donné que celle-ci établit des règles harmonisées pour la mise sur le marché, la mise en service et l'utilisation de systèmes d'IA intervenant dans la sécurité de ces produits. Dans ces 12 secteurs, les prescriptions techniques de la Suisse et de l'UE ont été reconnues comme équivalentes. Par conséquent, les évaluations de conformité pour le marché européen peuvent être réalisées selon les prescriptions techniques suisses par un organisme d'évaluation de la conformité (OEC) suisse reconnu par l'accord. Pour éviter de nouvelles entraves techniques au commerce, la Suisse devrait harmoniser ses prescriptions applicables à ces secteurs avec celles de l'UE et mettre à jour l'ARM.
- Activités de régulation dans les secteurs : l'OFCOM a mené à ce sujet une enquête en ligne auprès de 66 services administratifs. Il en est ressorti que jusqu'à présent, seuls quelques services fédéraux avaient fait usage de leur compétence pour adapter la loi au contexte de l'IA (OFROU, OFAC). En principe, puisque les normes sont technologiquement neutres, elles s'appliquent aussi à l'IA. Les modifications effectuées jusqu'à présent ont souvent dû être entreprises en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la protection des données. La moitié des unités administratives prévoient d'étudier la question et, le cas échéant, d'adapter les bases légales relevant de leur compétence. La majorité des personnes interrogées, même si elles n'ont pas examiné la question de manière approfondie, estiment qu'il ne serait pas suffisant d'opter pour une approche réglementaire purement sectorielle de l'IA.
- Suivi des lignes directrices en matière d'IA : en novembre 2020, le Conseil fédéral a adopté des lignes directrices en matière d'IA. Celles-ci doivent aider l'administration fédérale à faire les bons choix, notamment pour l'évaluation et l'utilisation des solutions faisant appel à l'IA. En mars 2024,

l'OFCOM a mené une enquête auprès de l'administration pour vérifier si les lignes directrices répondaient toujours au besoin d'aujourd'hui. Il en est ressorti que les unités les connaissaient bien et qu'elles les utilisaient activement. Un peu plus d'un tiers des répondants estiment toutefois qu'il faudrait les adapter, car leur caractère général pose parfois problème dans le cas de projets concrets, pour lesquels il manque justement des instructions pratiques.

Sur la base de ces constats, différentes propositions de réglementation seront élaborées d'ici l'automne 2024. D'ici la fin de l'année, le Conseil fédéral débattra de ces approches et de la suite des travaux.

2.2.2 Perspectives

Les travaux sur l'état des lieux doivent servir de base à d'autres activités en vue d'une éventuelle réglementation de l'IA en Suisse. En juillet 2024, le Conseil fédéral ne s'était pas encore prononcé sur l'approche réglementaire qu'il entendait retenir.

Pour éviter de nouvelles entraves techniques au commerce avec l'UE, la Suisse devrait harmoniser ses prescriptions applicables à plusieurs secteurs avec celles prévues dans le règlement de l'UE sur l'IA et mettre à jour l'ARM. Tout projet de compléter l'ARM avec des clauses concernant l'IA dépendrait aujourd'hui du succès des négociations en cours avec l'UE. Si la convention du Conseil de l'Europe devait être ratifiée, le droit suisse devrait être adapté.

La Confédération prévoit, pour 2025, de mener des réflexions stratégiques sur l'utilisation de l'IA dans l'administration et d'étudier de quelle manière celle-ci pourrait au mieux coordonner ses travaux en lien avec l'IA.

Il apparaît aussi nécessaire de mettre à jour et de concrétiser les lignes directrices du Conseil fédéral en matière d'IA.

2.2.3 Conclusion

Les analyses présentées ci-dessus ont permis de réaliser un travail de fond sur la réglementation de l'IA en Suisse. La collaboration entre les départements a bien fonctionné. On observe que différents groupes d'intérêts ont demandé que certains aspects découlant de l'utilisation de l'IA soient approfondis, comme les exigences en matière de transparence ou la protection contre la discrimination. Les attentes envers l'administration fédérale sont donc élevées. Sur la base de ces résultats, d'autres mesures devront être prises pour protéger les droits fondamentaux, notamment la liberté économique, et pour renforcer l'innovation en Suisse.

2.2.4 Appréciation

En 2024, des travaux importants ont pu être réalisés, notamment une analyse des bases juridiques qui pourra servir à prendre des mesures (voir état d'avancement de la mise en œuvre). Le Conseil fédéral prévoit de discuter des différentes réglementations possibles pour la Suisse. L'IA continuera à gagner en importance ces prochaines années. La Suisse doit identifier et exploiter les opportunités qui se présentent, sans pour autant sous-estimer les risques. Il sera donc nécessaire de poursuivre le débat sur le degré de réglementation optimal en la matière.

2.3 Cybersécurité

Responsabilité : OFCS

2.3.1 État d'avancement de la mise en œuvre

Le thème prioritaire de la cybersécurité a été mis en œuvre au moyen des mesures suivantes :

- Élaboration de l'ordonnance sur la cybersécurité : le 29 septembre 2023, le Parlement a adopté une modification de la loi sur la sécurité de l'information (LSI) pour instaurer une obligation de signaler les cyber-attaques contre les infrastructures critiques (par ex. hôpitaux, fournisseurs d'énergie et

autorités). Le texte définit aussi les tâches de l'OFCS. Au premier trimestre 2024, l'ordonnance sur la cybersécurité a été élaborée pour mettre en œuvre ces nouvelles dispositions. La consultation a été ouverte le 22 mai 2024.

- Élection du comité de pilotage CSN : le 5 avril 2023, le Conseil fédéral a approuvé la cyberstratégie nationale (CSN) et décidé qu'à l'instar des deux premières stratégies (2012-2018 et 2018-2022), un comité de pilotage (CP CSN) devait à nouveau être mis en place pour la stratégie. En tant que thème transversal, la cybersécurité concerne de nombreux domaines. Le pilotage de la CSN doit donc se faire par le biais d'un organe réunissant différentes compétences et favorisant la collaboration entre les différents participants. Le 7 juin 2023, le DDPS a institué un CP CSN et l'a chargé de réexaminer régulièrement la stratégie et d'élaborer des propositions d'adaptation à l'intention du Conseil fédéral, de fixer des priorités et des échéances en collaboration avec les responsables de la mise en œuvre, d'élaborer des propositions de mesures complémentaires et de préparer des rapports sur la mise en œuvre de la stratégie.
- Cybersécurité lors de grands évènements : les grands évènements et les conférences internationales, comme le WEF ou la conférence de haut niveau sur la paix en Ukraine des 15 et 16 juin 2024 au Bürgenstock, peuvent représenter des menaces pour la cybersécurité. Il existe de grands risques que des acteurs utilisent ce genre d'évènements pour mener des cyber-attaques, en particulier contre les participants et leurs organisations. L'OFCS a coordonné les activités de toutes les organisations participantes (cantons, Confédération, secteur privé) lors du WEF et de la conférence du Bürgenstock. Les dispositifs d'intervention mis au point serviront de base pour les prochains évènements.
- Exercice Cyber Europe : l'exercice cybernétique européen « Cyber Europe 2024 » a eu lieu du 18 au 20 juin 2024 et s'est concentré sur le secteur de l'énergie. La Suisse y a participé en tant que coorganisatrice et partenaire importante. Plusieurs autorités fédérales et une trentaine d'organisations du secteur suisse de l'énergie ont participé à l'exercice sous la direction de l'OFCS.
- Campagne nationale de sensibilisation S-U-P-E-R : comme le suggérait sa devise « Restez en bonne santé numérique », la campagne « S-U-P-E-R.ch » d'avril 2024 a porté sur les mises à jour et les protections antivirus. L'idée fait écho aux tendances, de longue date mais toujours aussi actuelles, promouvant un mode de vie sain. Elle a été menée par le l'OFCS, la Prévention suisse de la criminalité et les corps de police cantonaux et municipaux avec le soutien de la Swiss Internet Security Alliance et d'eBanking en toute sécurité. À l'aide de sujets variés sur le fitness et la santé, il a été souligné, sur différents moyens de communication, qu'il fallait non seulement maintenir son corps en forme, mais aussi ses logiciels. Le site web « S-U-P-E-R.ch » propose des informations complémentaires sur ce thème et permet de tester les connaissances acquises.
- Clôture de la consultation sur l'ordonnance sur la cybersécurité : la consultation sur l'ordonnance sur la cybersécurité s'est terminée le 13 septembre 2024. Les résultats de la consultation seront évalués et l'ordonnance sera adaptée avant d'être soumise au Conseil fédéral pour décision. Celui-ci pourra alors faire entrer en vigueur la modification de la LSI visant à instaurer une obligation de signaler les cyber-attaques.
- Organisation de la conférence nationale sur la cybersécurité : la conférence nationale sur la cybersécurité 2024, qui a eu lieu le 26 septembre, a porté sur la géopolitique et la sécurité opérationnelle. La conférence est organisée par l'OFCS et le Réseau national de sécurité (RNS).
- Publication du rapport de postulat sur les rançongiciels : le rapport sur le postulat 21.4512 Graf-Litscher « Améliorer la protection contre les rançongiciels » (responsabilité : OFCS) sera publié au cours du 2e semestre 2024.

2.3.2 Perspectives

Il reste impératif d'agir dans le domaine de la cybersécurité si l'on veut que la numérisation puisse offrir ses avatanges. Les nouvelles technologies (par ex. l'IA) et les tensions géopolitiques croissantes complexifient la situation en matière de cybersécurité.

2.3.3 Conclusion

Avec la mise en place de l'OFCS ainsi que de la CSN et de son comité de pilotage, nous disposons à présent des structures nécessaires à la mise en œuvre de mesures en faveur de la cybersécurité.

Comme le sujet poursuit son évolution de manière dynamique, il est important d'assurer un suivi continu. La cybersécurité étant un thème transversal, il reste essentiel que la mise en œuvre des mesures bénéficie d'un soutien vaste et coordonné de la part de tous les acteurs des cantons, de la Confédération, de l'économie et des hautes écoles.

2.3.4 Appréciation

En 2024, des progrès importants ont été réalisés en matière de cybersécurité. On pense notamment à l'élaboration de l'ordonnance sur la cybersécurité, à la mise en place du CP CSN et à l'organisation de l'exercice Cyber Europe. On saluera aussi les nouvelles compétences en matière de cybersécurité dont l'OFCS a fait preuve lors de grands évènements, comme le WEF ou la conférence du Bürgenstock, car la Suisse aura régulièrement à relever de tels défis. Les travaux et mesures prévus jusqu'à la fin de l'année montrent que la cybersécurité reste au centre des préoccupations et que le sujet évolue en permanence. On citera notamment la tenue de la conférence nationale sur la cybersécurité en septembre et les travaux découlant de nombreuses interventions parlementaires, comme le rapport demandé par le postulat 21.4512 (rançongiciels). La Suisse doit garder à l'esprit tout ce qu'une bonne cybersécurité a à offrir à tous les niveaux de l'État, y compris à l'administration fédérale, car les risques globaux liés aux cyber-attaques vont continuer à augmenter. Il est indispensable de continuer de réfléchir à l'optimisation de la protection, notamment en sensibilisant l'ensemble du personnel de l'administration.

3 Rétrospective : domaines 2024

3.1 Domaine Formation et compétences

3.1.1 Indicateurs

Compétences numériques avancées de la population, en comparaison internationale

État	2023	42 %
Évolution	Augmentation (2021 : 40 %)	
Comparaison UE	2023	27 % (EU-27)

Source : étude Omnibus de l'OFS, Eurostat

Part des spécialistes en informatique en Suisse

État	2023	5.7% ; 4.7% hommes ; 0.9% femmes
Évolution	Léger recul (2022 : 5,7 % total ; 4,8 % hommes ; 0,9 % femmes)	
Comparaison UE	2023	4,8 % total ; 3,85 % hommes ; 0.95 % femmes (UE-27)

Sources : études Omnibus et ESPA de l'OFS ; Eurostat

Pour ces deux indicateurs, la Suisse obtient de meilleurs résultats que l'UE. L'objectif est de faire passer les compétences numériques avancées à plus de 50 % d'ici 2030 et de doubler la proportion de femmes, soit de 0,9 % à 1,8 %.

3.1.2 Mesures du plan d'action

En 2024 (août), 9 des 79 mesures du plan d'action relèvent du domaine Formation et compétences. La plupart des mesures, soit 5, sont mises en œuvre par le DEFR. 2 sont mises en œuvre par DFI (OFS) et 1 par le DETEC et les EPF (mesure externe). D'importants programmes et projets seront poursuivis, comme le programme « Simplement mieux !... au travail », la participation à des études comparatives internationales comme le « Programme for International Student Assessment » (PISA) et le « Survey of Adult Skills » (PIAAC) de l'OCDE, ou encore le Swiss Internet Governence Forum (IGF).

3.1.3 Conclusion

Ce domaine vise à ce que la population, l'économie et les autorités disposent des compétences nécessaires à l'utilisation des nouvelles technologies et soient capables de les appréhender de manière critique. Ce thème reste extrêmement important en raison de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. C'est

pourquoi il continuera de recevoir une attention particulière. Le pourcentage de la population disposant de compétences numériques avancées s'est amélioré de 2 points de pourcentage et représente désormais 42 %. La Suisse est bien placée par rapport à la moyenne de l'UE, bien que certaines imprécisions dans la comparaison des mesures ne soient pas exclues.

3.2 Domaine Sécurité et confiance

3.2.1 Indicateurs

Nombre de cyberincidents signalés à l'OFCS

État	2023	49 380 incidents
Évolution	14 853 incidents de plus signalés par rapport à l'année précédente (2022 : 34 527 cas)	
Comparaison UE	Impossible	

Source : OFCS

Criminalité numérique : nombre d'infractions selon le mode opératoire

État	2023	43 839 infractions
Évolution	10 494 infractions de plus signalées par rapport à l'année précédente (2022 : 33 345 infractions)	
Comparaison UE	Impossible	

Source : OFS SPC (statistique policière de la criminalité)

Les deux indicateurs du domaine Sécurité et confiance montrent une augmentation considérable des signalements de cyberincidents (+43 %) et d'infractions relevant de la criminalité numérique (+30 %). Cette tendance s'observe depuis plusieurs années et laisse présager une augmentation des cyber-attaques. Parallèlement, signaler ce genre d'incidents devient de plus en plus un réflexe. Bien que ces signalements ne soient pas obligatoires en Suisse, la population et les entreprises comprennent de mieux en mieux l'importance de lutter de manière coordonnée contre le fléau. On peut interpréter cela comme une preuve de confiance envers les autorités. Dans ce domaine, il n'est pas possible d'effectuer de comparaisons avec l'UE.

3.2.2 Mesures du plan d'action

En 2024 (août), 14 des 79 mesures du plan d'action relèvent du domaine Sécurité et confiance. Tous les départements, à l'exception du DFI et du DEFR, y ont contribué. Deux mesures ont été mises en œuvre à l'extérieur (EPF). La plupart des mesures ont été mises en œuvre par le DDPS : campagnes de sensibilisation aux cybermenaces, mise en œuvre de l'obligation de signaler les cyber-attaques contre les infrastructures critiques, promotion du hacking éthique et développement du Cyber-Defence Campus. En 2024, trois mesures relatives à la souveraineté numérique, thème prioritaire en 2023, ont également été intégrées au plan d'action.

3.2.3 Conclusion

Ce domaine vise à ce que la population suisse puisse évoluer en sécurité dans le monde numérique et que la sphère privée soit protégée. La population est en grande partie responsable de la sécurité numérique, mais l'État doit intervenir là où l'homme n'est pas en mesure de se protéger suffisamment. Le fait que la population estime que les autorités sont dignes de confiance et qu'elle signale les incidents est un point positif. Les investissements dans la cybersécurité doivent se poursuivre sans relâche, car les menaces évoluent rapidement et les attaques pourraient avoir des effets dévastateurs sur la population, l'économie et la démocratie.

3.3 Domaine Conditions-cadres

3.3.1 Indicateurs

Rang de la Suisse dans le classement mondial de la compétitivité numérique, en comparaison internationale

État	2024	2e rang
Évolution	Amélioration (2023 : 5e rang)	
Comparaison UE	2024	Danemark : 3e rang ; Suède : 5e rang

Source : IMD World Digital Competitiveness Ranking

Parts relatives du secteur TIC dans la création de nouvelles entreprises en Suisse, évolution

État	2022	4,9 %
Évolution	Léger recul (2021 : 5,2 %)	
Comparaison UE	Pas de chiffres comparatifs disponibles (collecte de données différente dans l'UE)	

Sources : OFS Démographie des entreprises

Les deux indicateurs du domaine Conditions-cadres montrent la compétitivité numérique de la Suisse et les nouvelles créations d'entreprises dans le secteur TIC. La Suisse passe de la 5e place à la 2e place en matière de compétitivité numérique, derrière Singapour, devant le Danemark, les États-Unis et la Suède. La part du secteur TIC dans la création d'entreprises montre un léger recul (0,3 points de pourcentage), ce qui s'inscrit dans une variabilité annuelle normale. Des efforts et des incitations supplémentaires sont encore nécessaires si l'on veut atteindre l'objectif de 6 % d'ici 2030.

3.3.2 Mesures du plan d'action

En 2024 (état : fin août), 11 des 79 mesures du plan d'action relèvent du domaine Conditions-cadres. Tous les départements, à l'exception du DDPS et du DFF, y ont contribué. L'accent a surtout été mis sur l'IA. En effet, quatre projets ont porté sur le thème prioritaire « Cadre réglementaire des systèmes d'IA, approche suisse ». Le secteur financier est concerné par deux mesures (Swiss Financial Innovation Desk FIND, numérisation au sein du Groupe de la Banque mondiale). D'autres mesures concernent par exemple la numérisation du système de santé et du secteur agroalimentaire, ou le rôle de la Suisse dans la définition des conditions-cadres internationales.

3.3.3 Conclusion

Ce domaine vise à ce que l'économie et la société puissent compter sur des conditions-cadres fiables et avantageuses dans l'espace numérique, ce qui est largement le cas en Suisse. Les besoins éventuels de réglementation de l'IA sont analysés avec attention et sous différentes perspectives. En tant que petit pays fortement interconnecté, la Suisse est consciente qu'elle a tout à gagner à saisir chaque occasion de participer activement à l'élaboration des conditions-cadres internationales.

3.4 Domaine Infrastructure

3.4.1 Indicateurs

Taux de desserte de la 5G (surface du pays)

État	2022	92 %
Évolution	Forte augmentation (2021 : 74 %)	
Comparaison UE	Impossible : les pays de l'UE calculent la couverture 5G en pourcentage de la population et non de la superficie du pays.	

Source : OFCOM

Nombre de jeux de données disponibles sur opendata.swisss

État	06/2024	11 930 jeux de données
Évolution	2 424 jeux de données supplémentaires par rapport à l'année précédente (juin 2023 : 9 506 jeux de données)	
Comparaison UE	Pas de chiffres comparatifs disponibles (collecte de données différente)	

Source : opendata.swiss

Les deux indicateurs du domaine Infrastructure montrent que la Suisse progresse bien en ce qui concerne l'infrastructure physique et logique. Après deux ans où la couverture 5G du territoire a stagné à 74 %, celle-ci a fait un bond à 92 %, ce qui dépasse les attentes. La couverture pourra à présent difficilement être encore améliorée, car, en raison de la topographie de la Suisse, il n'est ni nécessaire ni souhaitable d'atteindre un taux de 100 %. En outre, le nombre de jeux de données disponibles sur opendata.swiss a augmenté de 25 % entre mi-2023 et mi-2024.

3.4.2 Mesures du plan d'action

En 2024, 19 des 79 mesures du plan d'action (soit un quart) relèvent du domaine Infrastructure. Le DETEC, en tant que département des infrastructures, assume à lui seul 11 mesures, lesquelles touchent aux domaines de l'énergie, de la mobilité, de la construction, des médias et d'Internet. Quatre mesures sont mises en œuvre par des acteurs externes, ce dans les domaines des chemins de fer et de la mobilité (CFF, EPF), du trafic des paiements (SIX), et de la médecine personnalisée (EPF). Toujours dans ce domaine, il convient de mentionner encore l'infrastructure de confiance pour l'e-ID, l'infrastructure de données de mobilité, la stratégie en science des données de la Confédération et le programme DigiSanté.

3.4.3 Conclusion

Ce domaine vise à ce que les autorités encouragent et exploitent une infrastructure fiable et résiliente, tant physique que numérique. La Suisse dispose d'une très bonne infrastructure à haut débit, qui constitue une base indispensable pour le développement de la numérisation dans tous les secteurs. À plus long terme, la stratégie Gigabit de la Confédération[4] améliorera encore les réseaux en comblant le fossé entre les régions centrales et périphériques. La numérisation des autres infrastructures n'est pas en reste, puisque des stratégies et des programmes sont instaurés et mis en œuvre notamment dans les domaines de la mobilité, de la santé, de l'énergie et de la construction. Les années à venir seront décisives pour la numérisation des infrastructures en faveur de la population et des entreprises.

3.5 Domaine Services numériques des autorités

3.5.1 Indicateurs

Accès des utilisateurs aux services en ligne des autorités

État	2023	79 %
Évolution	Légère amélioration (2022 : 78 %)	
Comparaison UE	2023	85 %

Source : eGovernment Benchmark 2024 de l'UE, Background Report

Disponibilité des services publics numériques pour les entreprises

État	2023	73 %
Évolution	Forte amélioration (2021 : 62 %)	
Comparaison UE	2023	82 %

Source : eGovernment Benchmark 2024 de l'UE, Background Report

[4] La population suisse doit avoir accès à Internet à très haut débit dans tout le pays. C'est l'objectif que poursuit le Conseil fédéral avec la stratégie Gigabit de la Confédération (admin.ch).

Pour ces deux indicateurs, l'UE enregistre de meilleures valeurs que la Suisse. Selon la grille de points utilisée, les valeurs suisses sont considérées comme « bonnes » (51 % – 75 %) et « très bonnes » (plus de 76 %). L'indicateur « Disponibilité des services publics numériques pour les entreprises » montre une nette augmentation par rapport à 2021. Il est souhaitable que la Suisse obtienne la note « très bon » (plus de 76 %) pour les deux indicateurs d'ici 2030. Il convient de noter que le Background Report annuel n'est pas identique chaque année. L'indicateur « Disponibilité des services publics numériques pour les entreprises » n'est établi qu'une année sur deux.

3.5.2 Mesures du plan d'action

En 2024 (état : août), 25 des 79 mesures du plan d'action (soit près d'un tiers) relèvent du domaine Services numériques des autorités. Tous les départements sont représentés. La plupart des mesures, soit 6, relèvent de la compétence du DFI, notamment dans le domaine de l'Open Government Data (OGD), du service national d'adresses ou du programme de gestion nationale des données (NaDB). L'interopérabilité et les API (thème prioritaire 2024) font l'objet de 4 autres mesures. Des travaux préparatoires sont également menés en vue d'une future loi sur la réutilisation des données. D'autres projets de numérisation des prestations des autorités sont en cours : « Hub consulaire », Travel Admin App (DFAE), numérisation de la justice suisse, loi sur la numérisation des notaires et applications spécialisées eAsyl et eRetour (DFJP). Le DDPS a annoncé 3 mesures relatives à la géoinformation et le DETEC 3 aussi (projets modèles pour un développement territorial durable 2020-2024, promotion des permis numériques dans le trafic routier, conventions-programmes de l'OFEV). Il convient encore de mentionner le projet AGOV, visant à mettre en place un service d'authentification pour les autorités suisses qui simplifiera l'accès à de nombreux autres services numériques.

3.5.3 Conclusion

Ce domaine vise à ce que les autorités proposent leurs services par défaut sous forme numérique (*digital first*). L'offre de prestations numériques des autorités est dans l'ensemble satisfaisante et ne cesse de croître en Suisse. La mise à disposition de services publics numériques aux entreprises, en particulier, a fait un bond en avant, passant de 62 % à 74 % au cours des deux dernières années. Mais de nombreux pays européens sont plus rapides et plus performants en matière de développement. Le succès des pays à la pointe repose en particulier sur des services de base importants tels que l'e-ID, des guichets uniques et la mise en œuvre systématique du principe *once only* (les données ne sont saisies qu'une seule fois).

3.6 Vue d'ensemble de l'évolution des indicateurs

2020	2021	2022	2023	2024	Entwicklung
Compétences numériques avancées de la population					
-	40%	-	42%	-	↗
Part des spécialistes en informatique en Suisse					
5.4%	5.5%	5.7%	5.7%	-	→
Femmes spécialistes en informatique					
0.9%	0.9%	0.9%	0.9%	-	→
Hommes spécialistes en informatique					
4.6%	4.6%	4.8%	4.7%	-	↘
Nombre d'annonces de cyberincidents par année					
10'833	21'714	34'527	49'380	-	↗
Criminalité numérique : nombre d'infractions selon le mode opératoire					
24'398	30'351	33'345	43'839	-	↗
Compétitivité numérique (rang de la Suisse)					
6	6	5	5	2	↗
Parts relatives du secteur TIC dans la création de nouvelles entreprises en Suisse					
5.1%	5.2%	4.9%	-	-	↘
Couverture en 5G en pourcent de la superficie nationale					
74%	74%	92%	-	-	↗
Nombre de jeux de données disponibles sur opendata.swisss					
-	5886	6'744	9'506	11'930	↗
Accès des utilisateurs aux services en ligne des autorités					
64/100	63/100	78/100	79/100	-	↗
Disponibilité des services publics numériques pour les entreprises					
-	62%	-	73%	-	↗

4 Suivi 2024 : conclusion

En 2024, des progrès significatifs ont été réalisés en Suisse dans les domaines des API, de la réglementation de l'IA et de la cybersécurité.

Thème prioritaire Interfaces électroniques (API) : des premières étapes importantes ont été réalisées (stratégie de numérisation de la Confédération et entrée en vigueur de la LMETA), mais il reste plusieurs défis à relever ([1] incertitudes juridiques dans le contexte de l'utilisation des données, [2] disponibilité insuffisante des registres et [3] asymétrie d'utilisation).

Thème prioritaire Cadre réglementaire des systèmes d'IA, approche suisse : plusieurs analyses ont permis de réaliser un travail de fond sur la réglementation de l'IA en Suisse. La Suisse doit identifier et exploiter les opportunités qui se présentent, sans pour autant sous-estimer les risques.

Thème prioritaire Cybersécurité : des progrès importants ont été réalisés en matière de cybersécurité, par exemple : [1] l'élaboration de l'ordonnance sur la cybersécurité, [2] la mise en place du comité de pilotage CSN, [3] la réalisation de l'exercice Cyber Europe et [4] le développement des compétences de l'OFCS en matière de la cybersécurité lors de grands évènements.

L'utilisation toujours plus fréquente des API, l'élaboration de l'ordonnance sur la cybersécurité et les travaux en vue de la réglementation de l'IA montrent que la Suisse aborde les défis de la transformation numérique de manière proactive.

Parmi les cinq domaines de la boussole numérique de l'UE, la Suisse reste en retard par rapport à l'UE, surtout en ce qui concerne les prestations numériques des autorités. La mise à disposition prochaine de l'e-ID, service de base essentiel, et le développement de la standardisation et de l'interopérabilité devraient toutefois permettre de corriger rapidement cette situation.

Les travaux de sensibilisation continus en faveur de la population et la collaboration entre tous les niveaux de l'État sont essentiels pour garantir une transformation numérique sûre et efficace. Malgré ces progrès, des efforts restent à faire, notamment dans la mise en œuvre et l'extension des infrastructures numériques et des services des autorités (pour lesquels il existe une demande réelle). La Suisse tient à rester compétitive sur le plan international et à exploiter pleinement les opportunités que peut offrir la numérisation.

Le rapport de suivi 2024 est publié sur le site Internet de la stratégie Suisse numérique (www.digital.swiss).